



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 71

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les tribunaux judiciaires

Présentation

**Présenté par
M. Herbert Marx
Ministre de la Justice**

**Éditeur officiel du Québec
1987**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi modifie la Loi sur les tribunaux judiciaires afin que les tribunaux siégeant dans les districts judiciaires de Hull et de Labelle aient juridiction concurrente sur la portion du territoire de la municipalité de Duhamel, sise dans le canton de Gagnon.

Projet de loi 71

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les tribunaux judiciaires

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 45 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) est modifié par l'addition, à la fin du premier alinéa, des mots « ainsi que sur la portion du territoire de la municipalité de Duhamel sise dans le canton de Gagnon ».

2. La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.